

Direction Proximité et Prévention
Service Réglementation
Affaire suivie par Christelle CHAUVET
Tel : 02 51 47 48 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Arrêté N° 23-A1132

PORTANT AUTORISATION POUR UNE SONORISATION

LE MAIRE,

VU le code de la santé publique, notamment son article R 1336-9 ;

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.2 et L 2213.4 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013/MCP/06 relatif aux règles propres à préserver des nuisances en matière de bruit de voisinage ;

VU le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la Santé Publique ;

VU la demande présentée par l'association << COMPAGNIE LE MENTEUR VOLONTAIRE >> représentée par Madame Philippe SIRE, sise, 10, place de la vieille Horloge – 85000 - La Roche-sur-Yon, afin d'être autorisée à utiliser une sonorisation pour la manifestation << REPETITIONS SPECTACLE NUITS MENTEUSES >> qui se déroulera à la Roche-sur-Yon.

Considérant qu'en application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, sur les voies privées accessibles au public, les voies et les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif quelle qu'en soit la provenance, tels que ceux produits notamment, par la musique amplifiée ;

Considérant que, toutefois aux termes de l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, des dérogations peuvent être accordées par les maires lors de circonstances particulières, telles que des manifestations commerciales, fêtes locales et spectacles ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt du bon ordre et de la tranquillité publique ;

ARRETE :

Article 1 : Madame Philippe SIRE « COMPAGNIE LE MENTEUR VOLONTAIRE », sise, 10, place de la vieille Horloge, 85000 La Roche-sur-Yon, est autorisée à utiliser une sonorisation pour la manifestation << REPETITIONS SPECTACLE NUITS MENTEUSES >> qui se déroulera à la Roche-sur-Yon comme suit :

- Samedi 08 juillet 2023, de 09h à 21h
 - Dimanche 09 juillet 2023, de 09h à 23h
 - Samedi 08 juillet 2023, de 09h à 16h
 - Dimanche 09 juillet 2023, de 09h à 16h
 - Lundi 10 juillet 2023, de 10h à 21h
 - Mardi 11 juillet 2023, de 10h à 23h
 - Jeudi 13 juillet 2023, de 10h à 21h
 - Samedi 15 juillet 2023, de 10h à 21h
 - Dimanche 16 juillet 2023, de 10h à 22h30
 - Lundi 17 juillet 2023, de 10h à 22h30
 - Mercredi 19 juillet 2023, de 10h à 21h
 - Jeudi 20 juillet 2023, de 10h à 22h30
 - Mardi 18 juillet 2023, de 10h à 22h30
 - Mercredi 19 juillet 2023, de 14h à 21h
- Place de la vieille horloge
- Jardin des Compagnons
- Cour de l'école Malraux

Article 2 : Le bénéficiaire de la présente autorisation devra en user avec modération et régler son émission sonore de manière à ne pas troubler la tranquillité publique.

Article 3 : Madame La Directrice générale des services de la ville et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Le Maire Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif précipité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

La Roche-sur-Yon, le 12/06/2023

Pour le Maire,
Danielle MARTIN
Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique,
la réglementation, la prévention des inégalités,
l'administration générale et l'état civil,

Signé numériquement le 15/06/2023

par MARTIN Danielle

Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique, la réglementation, la prévention des inégalités et à l'état civil

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 085-218501914-20230616-A1132-AR



Hôtel de ville et d'agglomération - Place du Théâtre - BP 829 - 85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 47 47 47 - www.larochesuryon.fr

